

## Propriétaires et copropriétaires : comment s'y retrouver dans le labyrinthe des aides à la rénovation ?

**Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation dans votre logement pour améliorer sa performance énergétique et réduire votre consommation, et vous êtes perdu face à la diversité des aides proposées ? Que vous soyez propriétaire ou copropriétaire, l'Agglo fait le point pour vous.**



Face au réchauffement climatique et à la hausse des coûts de l'énergie, la rénovation énergétique des logements est un enjeu pour tous, mais il peut être compliqué de s'y retrouver face à la multitude des interlocuteurs et à la diversité des aides financières proposées.

Pour vous aider à mener à bien votre projet dans les meilleures conditions, l'Agglo vous aide à y voir plus clair.

### Ne restez pas seul avec votre projet

Dès le début de votre projet, faites-vous **accompagner par les conseillers France Renov'** du territoire, **par téléphone au 01 39 70 23 06 ou par mail à [contact@energies-solidaires.org](mailto:contact@energies-solidaires.org)**. Leurs conseils sont neutres, actualisés et gratuits !

### Les aides de la CASGBS

Depuis sa création en 2016, la CASGBS accompagne financièrement les propriétaires du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique. Pour cela, deux subventions existent :

- **L'aide aux travaux** (sous conditions de revenus) pour les propriétaires occupants ou bailleurs et les copropriétaires ;
- **L'aide au Diagnostic Technique Global (DTG)** pour les copropriétés uniquement.

> Plus d'infos en rubrique « Se loger » sur [www.saintgermainbouclesdeseine.fr](http://www.saintgermainbouclesdeseine.fr)

L'Agglo propose chaque année les **Semaines de l'Éco-Rénov'**, au cours desquelles animations et permanences sont organisées pour vous accompagner dans vos choix de rénovation. Prochains rendez-vous à **l'automne 2024**.

### Peut-on cumuler les aides ?

Oui, vous pouvez bénéficier de plusieurs aides financières pour un même projet de rénovation.

## Les aides de l'État

MaPrimeRenov' évolue en 2024 afin de mieux s'adapter aux besoins des ménages (situation financière, projet de travaux, caractéristiques du logement) et aux enjeux de transition écologique. Plusieurs aides sont possibles selon votre situation :

- **MaPrimeRenov' pour les rénovations par geste**, à savoir celles qui concernent le chauffage ou l'isolation du logement ;
- **MaPrimeRenov' pour les rénovations d'ampleur**, destinée à financer des rénovations avec un gain de 2 classes énergétiques minimum ;
- **MaPrimeRenov' copropriété**, accessible à tous les copropriétaires ;
- **MaPrimeAdapt'**, pour financer les travaux d'adaptation du logement de personnes âgées ou en situation de handicap ;
- **MaPrime logement décent**, destinée à aider les propriétaires bailleurs à rénover le logement de leurs locataires.

> Toutes les infos sur le portail dédié : [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr) (attention aux sites frauduleux, l'adresse correcte se termine par gov.fr)

## Le saviez-vous ?

D'autres aides à la rénovation énergétique existent, proposées par les **fournisseurs d'énergie** via le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et même par votre **caisse de retraite si vous êtes concerné** : renseignez-vous auprès de celles dont vous dépendez !

## À propos de l'action de la CASGBS

Dès sa création, l'Agglo s'est engagée dans l'accompagnement à la rénovation de l'habitat :

- **Janvier 2014** : création du **Programme d'Intérêt Général (PIG)** de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique pour une durée de trois ans.
- **30 juin 2016** : **extension du PIG à l'ensemble des communes membres** et contribution aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à destination des propriétaires bailleurs ou occupants, pour leurs travaux de rénovation énergétique et pour les travaux de réhabilitation de logements insalubres ou très dégradés.
- **2019** : la CASGBS est signataire de la convention territoriale 2019-2023 du Programme d'Intérêt Général **Habiter Mieux** entre le Département des Yvelines, l'ANAH et la CASGBS.
- **Fin 2020** : création de **Ma Prime Renov' pour les copropriétés**. En revanche, les aides Habiter Mieux pour les travaux en parties communes de copropriétés sont supprimées.
- **Octobre 2022** : lancement des premières **Semaines de l'Éco-Renov** sur le territoire : une série d'animations gratuites sur le thème de la rénovation énergétique ouvertes à tous, une semaine par mois, d'octobre à décembre.
- **8 décembre 2022** : adoption par le Conseil communautaire d'une aide complémentaire pour les copropriétaires, modestes et très modestes, dont la copropriété est engagée dans des travaux de rénovation énergétique sur les parties communes.
- **Printemps 2023** : 2<sup>ème</sup> édition des **Semaines de l'Éco-Renov**
- **Octobre-Novembre-Décembre 2023** : 3<sup>ème</sup> édition des **Semaines de l'Éco-Renov**
- **7 décembre 2023** : vote par le Conseil Communautaire d'une participation au financement du Diagnostic technique global (DTG) pour la rénovation des copropriétés.